

SERVICE EDUCATION
JLS/MJH

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 21 MARS 2007

DELIBERATION

OBJET : Participation aux dépenses de fonctionnement de l'école spécialisée du centre de Kerpape – année 2007

Compte tenu de l'importance du centre de Rééducation Fonctionnelle de Kerpape pour la vie économique de la Commune, il est proposé au Conseil Municipal de reconduire la participation de la Commune aux dépenses de fonctionnement de l'école maternelle et élémentaire spécialisée du Centre de Rééducation et de Réadaptation Fonctionnelle de Kerpape sur la base de l'effectif scolarisé de cette école, le montant proposé pour l'année 2007 est de 356,20 € (pour 82 élèves).

Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable des commissions «Enfance, Jeunesse, Education, Sport, Culture, Vie Associative, Prévention, Insertion» et «Finances, Ressources Humaines, Administration Générale», après en avoir délibéré,

- AUTORISE, à l'unanimité, le Maire à reconduire ainsi cette participation communale.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

L'Adjointe déléguée

Enfance, Jeunesse, Education

Evelyne METAYER